

ment de mettre dans nos statuts une loi qui ne sera jamais mise en opération et qui restera lettre morte, mais c'est mettre une législation que le peuple lui-même soutiendra et mettra en force ; une loi qui aura pour effet de favoriser la sobriété et le bon ordre, non une loi qui suscitera l'opposition d'une partie considérable de la société, et sur la violation de laquelle le peuple fermera les yeux ; une loi qui tendrait à la démoralisation et à un manque de respect pour la loi plutôt qu'au bon ordre et aux bonnes habitudes de la société.

Partageant ses idées, M. l'Orateur, je ne supporterai pas la motion de l'honorable député, non pas que je ne sais pas en faveur du principe de la prohibition là où le peuple la désire, mais parce que je ne veux pas mettre dans nos statuts une mesure qui aurait pour effet de détruire les restrictions actuelles et qui mettrait une partie considérable du pays exactement dans la position comme s'il n'y avait pas de loi du tout.

Lorsque l'honorable monsieur a proposé d'amender l'Acte de Tempérance du Canada dans le but de le rendre plus efficace, je crois qu'il a fait un pas dans la bonne direction. Il proposait d'amender une loi basée sur des principes tout différents de la résolution qu'il propose actuellement. Si, M. l'Orateur, le peuple d'une province en général était en faveur de la prohibition, je crois que la mesure devrait être adoptée dans cette province ; s'il arrivait que le sentiment public de toute la Puissance serait en faveur de cette mesure, alors elle devrait être adoptée dans toute la Puissance. Mais, M. l'Orateur, il me semble que lorsque, dans certaines localités où la mesure était facultative, et qu'elle a d'abord été adoptée et ensuite rappelée par une majorité dans les deux cas, il est à peine opportun de proposer à la Chambre une mesure prohibitive. Tout ce sujet est entièrement entre les mains du peuple lui-même.

Nous savons, M. l'Orateur, que l'honorable monsieur a proposé ici à l'Acte de Tempérance du Canada des amendements qui ont été rejetés par le Sénat. L'honorable monsieur a dit : "Je voterai pour avoir le Sénat électif." Eh bien, j'ai proposé en cette Chambre une résolution dans ce sens et il a travaillé à la faire rejeter. Alors, quand l'honorable monsieur vit que le Sénat était opposé à sa mesure et que ce dernier entretenait de telles vues, nous avons proposé que le gouvernement, qui peut contrôler le Sénat et qui peut exercer une influence puissante sur lui, devrait assumer la responsabilité de ces amendements à l'Acte de Tempérance du Canada. Il y avait alors une chance que ces amendements auraient été adoptés non seulement en cette Chambre, si l'honorable monsieur les avaient favorisés, mais aussi par le Sénat, et eût-ce que l'honorable monsieur a appuyé sa proposition ? Non, il a voté contre. Et lorsque l'année dernière l'honorable monsieur avait une motion toute préparée et qu'il fut proposé de la mettre sur les ordres du jour du gouvernement, afin de donner l'opportunité d'une législation que l'on désirait, qu'est-ce qu'il a fait ?

Eh bien, M. l'Orateur, il assura les honorables députés de ce côté-ci de la Chambre qu'il ne voulait pas la mettre sur les ordres du jour du gouvernement, qu'il était d'abord un partisan du gouvernement, et ensuite un partisan de la tempérance.

M. JAMIESON : L'honorable monsieur ne dit pas la vérité, si je puis me servir de cette expression.

M. MILLS (Bothwell) : Est-ce que l'honorable monsieur était présent à son siège ?

M. JAMIESON : Tout ceux qui ont dit cela à l'égard de ma conduite l'année dernière ont dit ce qui n'était pas vrai.

M. MILLS (Bothwell) : Je poserais cette question à l'honorable monsieur : Ne savait-il pas que l'on voulait proposer de mettre sa motion sur les ordres du jour du gouvernement, de sorte qu'il y aurait une chance de la faire passer ?

M. JAMIESON : Si l'honorable monsieur me le permet je lui donnerai des explications. Il y a eu une conversation à ce sujet, les amis de la prohibition des deux côtés de la Chambre se sont assemblés, l'affaire leur a été soumise, et ils décidèrent de ne pas presser la question de la manière indiquée par l'honorable monsieur, et je me suis soumis à la décision de l'assemblée.

M. MACKENZIE : Qui assistait à l'assemblée.

M. JAMIESON : L'honorable député de Brome (M. Fisher, en était un ; il y avait environ une douzaine de députés représentant les deux côtés de la Chambre, tous des partisans de la tempérance. Je puis dire que je n'ai jamais vu l'honorable député de Bothwell (M. Mills) à aucune assemblée ni dans aucune occasion où il était nécessaire de défendre la tempérance dans cette Chambre.

M. MILLS (Bothwell) : Je n'ai pas entrepris de prostituer ma position comme député du parlement en faisant ce que l'honorable monsieur a fait en cette Chambre sur cette question. Je n'ai pas professé supporter une motion que j'ai combattue ensuite à la première occasion qui s'est présentée. C'est ce que l'honorable monsieur a fait. Je ne professe pas de donner au gouvernement l'occasion de m'ôter le pouvoir de faire une motion que je désire faire, ni de ne pas permettre qu'une motion soit mise sur les ordres du jour du gouvernement. Voilà ce que l'honorable monsieur a fait à cette occasion l'année dernière.

M. JAMIESON : Je nie encore cela, et j'insiste sur le fait que l'honorable député de Bothwell a tort sur l'avancé qu'il fait concernant ma conduite l'année dernière.

M. MILLS (Bothwell) : Bien, M. l'Orateur, nous connaissons l'honorable monsieur.

M. JAMIESON : La Chambre se rappelle que l'honorable monsieur était opposé à la présente constitution du Sénat, et en entrant dans le gouvernement, pendant cinq longues années il n'a jamais rien fait pour réformer cette branche de la constitution.

M. MILLS (Bothwell) : L'honorable monsieur dit qu'il ne m'a jamais vu à aucune assemblée en faveur de la tempérance.

M. JAMIESON : Non.

M. MILLS (Bothwell) : Non, M. l'Orateur, il ne m'a pas vu. Mais j'ai été membre d'un gouvernement qui a assumé la responsabilité de mettre dans nos statuts la seule mesure sur ce sujet depuis l'union, et nous n'avons pas reçu l'appui de l'honorable monsieur dans cette entreprise ni celui de ses honorables alliés politiques. Je me rappelle qu'il y avait un partisan éminent de la tempérance, un membre du gouvernement qui nous a précédé, l'ex-ministre des finances, l'honorable M. Tilley, je me rappelle qu'il a été pendant sept ans membre du gouvernement sans jamais proposer aucune législation à ce sujet. Je me rappelle que du moment que l'honorable M. Tilley est rentré dans ses fonctions officielles, ses alliés politiques et quelques-uns de ceux qui posent comme partisans de la tempérance, le rencontrèrent et le félicitèrent sur les progrès de l'œuvre de la tempérance—œuvre qui n'avait pas été accomplie par M. Tilley ou au moyen de son influence, parce qu'elle venait du gouvernement de l'honorable député de York-Est (M. Mackenzie). Ont-ils remercié mon honorable ami de York-Est pour ce qu'il avait fait, pour les sacrifices qu'il s'était imposés malgré l'opposition qu'il avait rencontrée ? Non ; rien de la sorte n'a eu lieu.

Mais, M. l'Orateur, il est bien connu que l'honorable monsieur ainsi que l'honorable député de Lanark-Sud (M. Haggart) chassent ensemble. L'honorable député de Lanark-Sud pose ici comme opposé à la tempérance, et il reçoit l'appui de l'honorable député de Lanark-Nord (M. Jamieson)